

## « AFFAIRE DE VANNES – 1915-1916 »

par François OLIER

**Fiche de Synthèse** : conférence de François OLIER, à Vannes le 27 septembre 2014, organisée par les archives municipales de Vannes.

**Introduction** : « L'affaire de Vannes » n'est pas une affaire crapuleuse qui aurait pu défrayer la chronique vannetaise durant la Grande Guerre, mais un épisode du conflit entre laïcistes et congréganistes ; entre Gauche et Droite. Une anicroche à « l'Union Sacrée \* » avec comme fond de décor du théâtre classique, le *Vannes de la Grande Guerre*.

Date	Acteurs/espace/action	Analyse	Notes
<b>13/10/1915</b>	Télégramme SSESS Paris à DSS 11RM Nantes	Télégramme SSESS, sur la proposition DSS 11RM de Nantes, prescrit la réquisition de la totalité l'immeuble accueillant l'HA 1 Saint-François Xavier (SFX) de Vannes (288 lits)	<p><b>OFFENSIVE DE CHAMPAGNE</b></p> <p><i>Union Sacrée</i> : rapidement mise en place, dès le 04/08/1914, voulue par le président Raymond Poincaré pour mettre en sommeil les divisions politiques – avec suspension des mesures contre les congrégations religieuses.</p> <p><b>Justin GODART (xxx)</b>, SSESS  <b>Pierre Ange Auguste Henry Fournié</b> (1848-1922), DSS 11RM (août 1914), réserviste depuis 1907. A été DSS à Limoges, Bordeaux et Nantes. Il remplace le MI Descour parti aux armées avec le 11<sup>e</sup> CA.                      Il sera remplacé en 1917 par le MI Pauzat, ancien CSS 5<sup>e</sup> armée.</p>
		<p><b>HA 1 en octobre 1915 :</b>                      HA de la SSBM, classé en 1<sup>ère</sup> série, prêt à fonctionner dès le 9<sup>e</sup> jour.                      Montée en puissance prévue dès avant la mobilisation, pour 150 blessés. Idem – celui de Lorient (HA 2) organisé dès 1904.                      Propriétaire : société civile immobilière catholique Saint François Xavier                      Locataire : Evêché de Vannes.                      Ouvert le 10 août 1914 (148/150 lits) – PE le 24/08/1914 – Sept. 1914 (Marne) : 300 lits – oct. 1915 : 288 lits pour blessés et malades.                      Oct. 1915 : 400 pensionnaires                      + important des <b>17</b> HA SSBM de la 11<sup>e</sup> RM – <b>4425</b> hosp.</p>	
<b>15/10/1915</b>	DSS 11RM de Nantes	DSS délègue à Vannes, M. Vincent, délégué OACM de la 11 <sup>e</sup> RM qui est avocat à la Cour d'Appel de Nantes. - Visite le médecin chef de la place de Vannes, qui est occupé et délègue un subordonné ;	<p><b>Georges de TAFFART DE SAINT-GERMAIN (1842-1917)</b>, colonel d'artillerie à la retraite.</p> <p><b>Alfred ROTH (1879-1916)</b>, préfet</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le colonel <u>de Saint-Germain*</u>, président local de la SSBM ;</li> <li>- Le directeur de l'école Saint-François Xavier ;</li> <li>- Le préfet du Morbihan, M. <u>Alfred Roth*</u> qui le dirige vers l'évêque ;</li> <li>- L'évêque de Vannes, Mgr <u>Alcide Gouraud*</u></li> </ul>	<p>du Morbihan depuis 1909 – ex-chef de cabinet de Georges Clémenceau au ministère de l'Intérieur (1907-1909).</p> <p><b><u>Alcide GOURAUD (1856-1928).</u></b> Evêque de Vannes. Appelé le « Très grand évêque », héros de l'action catholique anti-laïciste. A Vannes depuis 1906 il symbolise la résistance active et passive aux « inventaires ». Expulsé de son évêché en décembre 1906.</p>
<b>16/10/1915</b>	Rapport Vincent, délégué OACM sur Vannes	<p>Rapport adressé à DSS 11 RM Nantes puis SSESS Paris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SSBM (<b>colonel de Saint-Germain</b>) proteste vigoureusement. Tous les efforts bénévoles de la SSBM depuis 1914 sont anéantis pour porter un hôpital de 288 à 450 lits</li> <li>- <b>Supérieur Saint-François Xavier (Abbé Le Monnier*, directeur du collège SFX)</b> – Protestation : propose de faire un nouvel effort bien que les lits soient très resserrés (cubage d'air) Il veut bien revoir sa capacité (salle des fêtes, + 100 lits). Il a 400 pensionnaires et la rentrée scolaire est faite depuis 8 jours.</li> <li>- <b>Préfet</b> paraît plus mesuré... s'abrite derrière la décision technique du SSESS – fait remarquer que l'enseignement privé est mieux traité que l'enseignement public qui a cédé l'ensemble de ses locaux et n'a plus d'internats ; les élèves sont répartis chez des particuliers. Va rendre compte au ministre (cf. 15/11/1915). Adresse Vincent à l'évêque...</li> <li>- <b>Evêque</b> – Bonne volonté. Prêt à de nouveaux sacrifices. Il fait remarquer que le Privé a fait plus de sacrifices que le Public (500 contre 600 lits...). En matière de « droit » l'on ne peut comparer les services de l'Etat et les établissements privés. La réquisition si elle est maintenue sera contestée en Justice s'il le faut...</li> </ul>	<p><b>M. De LAMBILLY</b>, président du conseil d'administration SFX <b>M. l'abbé LE MONNIER</b>, directeur du collège SFX.</p>
<b>17/10/1915</b>	Fiche cabinet pour SSESS	Fiche confidentielle à l'attention de Justin Godart – Après enquête téléphonique de son cabinet avec intervenants à Nantes (DSS) et Vannes	

		<p>(Préfet) : « <b>Il faut suspendre la réquisition.</b> »</p> <p>Le préfet Roth interrogé par téléphone signale l'émotion soulevée à Vannes – sollicite des informations directement au SSESS à Paris : Problématique – réquisition SFX ou augmentation des capacités. Dans ce dernier cas proposerait des solutions alternatives... <b>demande réponse urgente téléphonique.</b></p>	
<b>17/10/1914</b>	2 <sup>e</sup> rapport cabinet dactylo pour SSESS	<p>Rapport confidentiel rédigé par le médecin inspecteur Simonin, à l'intention de Justin Godart – refait l'Historique de <i>l'Affaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SSESS a décidé réquisition SFX par télégramme adressé à DSS Nantes.</li> <li>- Cette réquisition a été établie <b>sur des renseignements erronés</b> provenant de la DSS de Nantes – a) Préfet signalait téléphoniquement SFX possède 288 lits, DSS Nantes signale une cinquantaine – b) que les 400 lits signalés par la DSS comme étant disponibles sont en fait occupés par 400 élèves.</li> <li>- Préfet propose la réquisition totale du Petit Séminaire dont la moitié est occupée par l'HC 62. Cette solution est préférable et permet de conserver HA 1 SFX qui a rendu des « services incontestables ».</li> </ul> <p><u>Nouveaux compléments :</u></p> <p>In rapport : précise que le délégué du DSS de Nantes (M. Vincent) a vu le préfet : « <b>celui-ci, qui avait été l'instigateur de la réquisition, aurait parait-il changé de manière de voir depuis que la réquisition a été prononcée.</b> »</p> <p><b>DSS Nantes</b> – est informé de la suspension de la réquisition ; A indiqué verbalement qu'il préconisait l'occupation totale du Grand Séminaire (HC 33) de 400 lits. DSS Nantes considère l'ancien évêché comme inutilisable.</p> <p><b>Préfet de Vannes</b> – Réq. SFX grosse émotion à Vannes et dans le Morbihan.</p> <p>a) – Sur la suppression de SFX (SSBM, aristocratie et bourgeoisie catholiques) ont données des marques de zèle et de</p>	<u>Médecin inspecteur SIMONIN</u> <u>Justin GODART</u>

		<p>dévouement.</p> <p>b) – dispersion de 400 enfants au lendemain de la rentrée des classes est difficilement acceptable</p> <p>c) – Si occupation du Petit séminaire : on peut s’attendre aux protestations de l’évêché. On peut envisager une compensation/ restitution de la maison Sainte-Anne (HC 54) de 53 lits.</p> <p>Le préfet signale (coup de pied de l’âne) : SFX « où les malades sont gâtés par les infirmières et signés par de vieux médecins civils peut-être un peu trop complaisants. »</p>	
<b>22/10/1915</b>	Lettre du sénateur De Lamarzelle au SESS	Demande des informations au SSESS sur la réquisition de SFX de Vannes	<b>Gustave de Lamarzelle (1852-1929)</b> , député puis sénateur du Morbihan, de 1894 à 1924. Conservateur. Champion du catholicisme.
<b>22/10/1915</b>	Lettre de d’Estourbeillon au SESS	Remercie pour la lettre du 21 et pour l’invitation à la réunion de la « commission départementale destinée à faire une révision des immeubles occupés par les FS ». Il se rendra à Vannes s’il est informé de la date de réunion de la commission départementale du Morbihan. En conclusion : « En pleine union sacrée les concours désintéressés et quelque peu compétents n’ont-ils donc aucune importance ? »	<b>Régis de L’ESTOURBEILLON (1858-1946)</b> . Député de Vannes de l’Action libérale (conservateur) en 1910. Vote contre les lois de séparation de l’Eglise et de l’Etat.
<b>25/10/1915</b>	PV de réunion à la Préfecture du Morbihan sur l’hospitalisation dans le Territoire	<p>Réunion qui dure toute la journée... sept heures ! et convoque 18 personnels (fonctionnaires, militaires, élus, présidents associations) qui sont présents dont 4 représentants du Privé.</p> <p>Ordre du jour pour le Morbihan, concerne le Public - <b>690 lits</b> sont en litige, dont internats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège Jules Simon de Vannes (350), EPS de Pontivy (200), lycée de Lorient, Ecoles de filles de Quiberon (90), etc.</li> </ul> <p>Au contraire des établissements publics les établissements privés ont conservé leurs internats hormis Sainte-Anne d’Auray... + pour accueil et recrutement des élèves... Les établissements publics sont placés en état d’infériorité par rapport au Privé.</p> <p>Point de situation – <b>HC 8, EN instituteurs</b> : reste 1 promo de 20 élèves-maîtres (1<sup>ère</sup> année).</p>	

		<p>Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années sont au front. Ont trouvés refuge en internat à l'institution « Ty kort ».</p> <p><b>HC1, EN institutrices</b> : 2 promos qui sont en internat dans des familles d'accueil.</p> <p>Après-midi : Représentants de l'enseignement privé sont admis à la séance pour être entendus à titre consultatif. En les accueillant, le Préfet résume la problématique développée et les avancées du matin... pose le problème des internats.</p> <p><b>In.</b> conclusion intéressant Vannes, proposition : Que le collège Jules Simon de Vannes (HC 7) sera installé dans l'établissement de la Retraite (HDC 5) qui serait transféré...</p>	
<b>15/11/1915</b>	Lettre du Ministre de l'IP au SSESS.	<p>Comme indiqué le 16/10/1915, le préfet a rendu compte et demandé l'intervention du ministre de l'Instruction Publique, Paul Painlevé qui a peine nommé ministre (depuis quinze jours) demande au SSESS des explications « musclées » sur la situation des établissements publics de Vannes qui sont menacés d'une véritable « ruine », face « aux nombreux et puissants établissements d'enseignement libre de Vannes ».</p> <p>Le ministre demande au SSESS de prendre d'urgence une décision, en s'appuyant sur les conclusions « unanimes » (Public/privé) de la réunion du 25/10/15 qui s'est tenue à la préfecture du Morbihan...</p>	<b>Paul Painlevé (1863-1933), ministre de l'Instruction Publique, socialiste, qui est donné en 1917 comme le « fossoyeur de l'Union Sacrée »</b>
<b>18/12/1915</b>	Ministre d'Etat Denis Cochin au SSESS	<p>Se fait le porte-parole de l'évêque de Vannes : « me prie d'intervenir auprès de vous »... sur la réquisition annoncée de la totalité du Petit Séminaire (HC 62)... émotion profonde ! Lors de la réunion du 25/10 il avait donné son accord pour une augmentation de 100 lits de la capacité de l'HC 62... Incompréhension et refus de la réquisition.</p> <p>L'évêque de Vannes est <b>un patriote ardent</b> qui se dépense sans compter ainsi que son clergé pour toutes les œuvres en faveur de nos soldats : <b>« Dimanche dernier, il a fait lire en chaire, dans toutes les églises de son diocèse un appel aux fidèles, rédigé par lui, les invitant à souscrire à l'Emprunt de la Défense Nationale... »</b></p> <p>Le SSESS lui donnera des assurances qu'il n'y aura pas de réquisition totale.</p>	<b>Denis Cochin (1851-1922), Ministre d'Etat (1915-1916), porte-parole du parti catholique à la Chambre, député de Paris. Il symbolise le ralliement des Catholiques à l'Union Sacrée</b>

<b>18 et 19/12/1915</b>	Préfet du Morbihan et DSS au SSESS	Proposent des transferts compensatoires de capacités en vue de libérer les locaux du collège Jules Simon (HC 7). Elles sont toutes refusées le 23/12/1915 par le SSESS qui demande de rechercher des extensions vers : - HC 33 Grand Séminaire et HC 62 Petit Séminaire...	
<b>23/12/1915</b>	Préfet au SSESS	Préfet demande au SSESS de donner d'urgence les ordres nécessaires pour que l'HC 54 (Maison Sainte-Anne) soit évacué et ses locaux attribués au collège Jules Simon. Il met en avant les conclusions de la réunion du 25/10/1915 où il précise qu'il y avait accord SS-IP-INT...	
<b>23/12/1915</b>	DSS au SSESS	Le DSS signale que les « arrangements tentés avec l'évêque ne peuvent avoir lieu dans de bonnes conditions... DSS propose de procéder sans toucher à la réquisition du Petit Séminaire (HC 62) ; il renvoie aussi à la réunion du 25/10/15...	
<b>28/12/1915</b>		Alfred Roth, préfet du Morbihan s'engage volontairement au 69 <sup>e</sup> RI	<b>Sera tué à Curlu dans la Somme en juillet 1916.</b>
<b>03/01/1916</b>	DSS Nantes à SSESS	Il y a urgence à libérer les locaux universitaires occupés ; qui pourraient être échangés contre La Retraite (HDC 5). Signale aussi que l'HA 1 SFX pourrait fermer faute de fonds locaux... mais pas dans l'immédiat.	
<b>29/01/1916</b>	SSESS à DRSS Nantes	Affaire du collège Jules-Simon est depuis ++ mois une cause de difficultés incessantes.	
<b>18/02/1916</b>	SSESS à Ministre de la Marine	Qui s'était ému, le 06/02/1916 de la situation des FS de Vannes, en particulier des HC 7 et HC 8...	
<b>Février 1916</b>	SSESS	Situation des hôpitaux de Vannes : Objectif non dissimulé est la réorganisation de l'internat du collège Jules-Simon. HC8/200 lits rendus à l'IP – Le SS « n'a pas à s'immiscer dans l'affectation scolaire des établissements ». HC 62 (Petit Séminaire) passe de 200 à 290 lits HC 33 (+ 130 lits)	
<b>31/03/1916</b>	Recteur Académie de Rennes à SSESS	Le recteur de l'Académie de Rennes attire l'attention du SSESS sur le Grand Séminaire de Vannes : « belle propriété de 15 Ha au voisinage de deux casernes d'artillerie ». Il serait intéressant de pouvoir y transférer	

		l'HC 7 Jules Simon.	
<b>10/06/1916</b>	Mission Monod-Loeury	Rapport du MM Monod du SSESS et du chef de bataillon du génie (4 <sup>e</sup> direction) Loeury. Travaux sur le HC 33 qui gagneraient à être coordonnés dans le but de conserver l'infra comme FH pour le SSM « deux ou trois ans après le traité de Paix ».	
<b>27/06/1916</b>	Rapport MP1 Marty	Rapport du MP1 Marty attaché à la DSS de Nantes. Les capacités de l'HC 33 sont à développer ; ce qui pourrait compenser immédiatement des transferts de capacité de l'HC7, en particulier en prévision de la rentrée des classes 1916. Pourrait être conservé pour le temps de Paix : éventuel transfert de l'hôpital mixte. HC 33 = 520 lits, qui seront portés à 600 sous peu. Accord du préfet du Morbihan pour l'affectation des locaux appartenant à l'Etat au SSM. Il faut demander l'affectation au ministère des Finances (Ribot) ; ce qui est chose faite le 28/07/1916. Accord favorable des Finances, le 16/08/1916. Au SSM de présenter un décret pour concrétiser le transfert.	
<b>12/07/1916</b>	Rapport MM2 Aubaret	Rapport de synthèse sur l'HC 33 par le MM2 Aubaret, médecin-chef HC 33, en lien avec le chef de bataillon Auger, chef du Génie à Lorient. Cette synthèse qui propose une adaptation hospitalière à conserver pour le temps de paix est appuyée par la DSS de Nantes	
<b>17/11/1916</b>		Réduction de la capacité hospitalière de SFX, passe de 273 à 225 lits (-48 lits) .	
<b>22/11/1916</b>	Rapport sur le <i>Grand Séminaire</i>	Affectation au département de la Guerre de l'ancien Grand Séminaire (Immeubles et terrains = 18Ha) Appartenant à l'Etat (service des Domaines) en provenance des menses ecclésiastiques « et ayant fait retour à l'Etat... depuis la loi de Séparation. » Depuis 1905 : longtemps abandonné, sert au cantonnement des troupes. Sa capacité d'accueil est estimée à 600/800 lits. 08/14 (200) ; 09/14 (400) ; 11/15 (420) ; 04/16 (530) ... Le domaine est en partie affermé à un entrepreneur de vidange de	<b>Mense : bien foncier à l'usage des religieux.</b>

		Vannes. Pourrait être cédé au département de la Guerre pour une durée définitive ou 3 ans Après-guerre (avis des Finances du 16/08/16). Susceptible d'un agrandissement par baraques. Des travaux d'adaptation sont à prévoir.	
<b>13/02/1917</b>	Décès Taffart de Saint-Germain	Décès du colonel Taffart de Saint-Germain, délégué local SSBM A sa mort se pose la subsistance de l'HA 1 dont il était le principal soutien financier. Sur les 225 lits, « la plupart sont inoccupés ». <b>Point sur la situation hospitalière des hôpitaux militaires vannetais : Arrivée à Vannes d'environ 200 à 250 blessés militaires par mois. 2 HC pour blessés (900 lits) et 2 HC pour malades (400 lits).</b> 24/08/17 – un accord est trouvé pour rendre pérenne le fonctionnement de l'HA 1 : « statu quo » - le siège central de la SSBM soutiendra l'HA 1.	<b>(1842-1917)</b>
<b>29/02/1917</b>	HC 8 Vannes	Directrice de l'EN des instituteurs – contentieux à la remise des locaux : désinfection au soufre , brossage des sols et parquets.... La directrice s'appuie sur un texte de l'I.P. Pas de règlement des indemnités.	
<b>24/08/1917</b>	HA 1 Vannes	Un accord est trouvé pour rendre pérenne le fonctionnement de l'HA 1 : « statu quo » - le siège central de la SSBM soutiendra l'HA 1 de Vannes. Le SSM ne retient ni la proposition de Lefas député d'Ille et-Vilaine de fermer l'HA ni sa réduction à 148 lits à la demande de l'évêque qui souhaite récupérer des locaux pour la rentrée de SFX...	<b>Alexandre LEFAS (1871-1950)</b>
<b>29/09/1917</b>	HC 8 Vannes	Est rendu le 29/09/1917. Pour le chef du secteur chirurgical du Morbihan – en cas de cession de l'HC 7 (Jules-Simon), il ne reste que l'HC 1 qui ne se prête pas à l'installation d'un service chirurgical.	
<b>30/09/1917</b>	Décision SSESS	Les écoles annexes de l'ENI de Vannes (HC 1) sont fermées : Ecoles primaire élémentaire de filles et école maternelle.	
<b>1919</b>	HC 7 Vannes	Après-Guerre se dessine - Reste à Vannes : Hôpital mixte et HC 33 Petits nombre des malades militaires qui vont HM et HC 33. L'HA 1 SFX est libre depuis le 01/01/1919. Lecture qu'en donne au ministère de l'IP (direction de l'enseignement secondaire) : « SFX qui disposait de vastes locaux, et qui a pu de tout temps garantir	

		aux familles des cours et un internat parfaitement organisés, a depuis janvier dernier, la libre dispo des locaux occupés jusqu'à cette date par un HC... »	
--	--	---	--

**Sources** : Musée du service de santé des armées, fonds en cours de classement, Hospitalisation, 11<sup>e</sup> région militaire, Morbihan, Vannes. Dossier du cabinet de M. Justin Godart marqué : « Affaire de Vannes », photographié en juillet 2013. Remerciements à Mme Garric.

**François OLIER et Jean-Luc QUENECHDU**, *Les hôpitaux militaires dans la Guerre 1914-1918*, tome 1, France nord-ouest, édit. Ysec, Louviers, 2008, 302 p.